

Politique libérale, politique inégale !

Après le pacte de responsabilité, la loi Macron, les déclarations du président de la République et de son premier ministre sont venues confirmer une orientation économique pourtant de plus en plus contestée.

Cette politique libérale s'exerce au détriment des salarié-es et maintient la population dans un état de précarité et de pauvreté renforcé. Les renoncements successifs profitent notamment à l'extrême-droite qui poursuit son implantation locale, avec son cortège de menaces, voire d'atteintes directes aux libertés et aux droits.

La FSU est engagée dans la lutte contre les idées d'extrême droite ; elle participe à l'observatoire intersyndical qui s'est réuni le 6 mai dernier à Béziers. Le travail intersyndical commun doit se poursuivre et se renforcer. Béziers est à ce titre plus qu'un symbole, pour dénoncer les propos du Maire annonçant le fichage des élèves à partir de leur religion ou de leur origine supposée.



PRESSE

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

N°75
Juin 2015

Trimestriel - Le numéro : 0,5 €
Directeur de la publication : Gauvain End
Imprimé par nos soins
N° de CPPAP : 0719S06943
ISSN : 1774-0096

SOMMAIRE

- 1 Editorial
- 2 42 postes en plus pour l'Alsace...
- 2 Réforme du collège : c'est toujours non !
- 3 NON à la propagande pro-apprentissage
- 3 La situation de l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education (ESPE) à l'Université de Strasbourg
- 3 Stage « Egalité » en EPS de la maternelle au lycée
- 4 Réforme territoriale : qu'est-ce qui va changer pour les agents et les usagers ?
- 4 Fusion des régions : vers un Etat vraiment plus fort ?
- 5 Visite du collège REP+ Molière à Colmar
- 5 Avenir des retraités en péril
- 6 Une nouvelle co-secrétaire pour la FSU 67
- 7 Bienvenue à tous les nouveaux retraité-es de la FSU
- 8 Laïcité et enseignement religieux en Alsace : Vers une égalité sur l'ensemble du territoire ?
- 8 En finir avec l'individualisation : non au RIFSEEP !
- 9 Solidarité internationale : devoir moral, mais aussi intérêt bien compris...
- 9 « La Victoire pour tous ! »

La dérive sécuritaire que l'on redoutait à l'issue des attentats de janvier ne sera pas intervenue immédiatement. Pourtant, avec un décalage dans le temps, c'est bien de cela qu'il s'agit à travers la loi sur le renseignement, préparée bien avant le 7 janvier. Toujours au nom de la sécurité, le budget de la défense sera crédité de 3,8 milliards d'euros supplémentaires pour les 4 ans à venir... De telles rallonges devront évidemment se faire sur le dos d'autres ministères, et ce sont le logement et la santé qui sont visés en premier lieu.

La politique sociale de ce gouvernement n'est vraiment plus à l'ordre du jour. La politique sécuritaire sert aussi à détourner l'attention de la population des questions sociales : les plans sociaux se succèdent, le chômage connaît toujours un taux record, les cadeaux aux entreprises, le Pacte de responsabilité et tous les accords en faveur du patronat ne relancent ni l'investissement, ni l'emploi, mais servent au contraire les intérêts des actionnaires.

Sur le plan international, entre les peuples étranglés par les politiques d'austérité, ceux qui fuient les guerres civiles ou le fanatisme, et ceux qui tentent de survivre et d'échapper à une misère économique indicible, la situation est dramatique. Les récents naufrages au large de l'Italie, les milliers de morts de migrant-es ont porté à la connaissance de l'opinion publique la situation tragique de ces populations.

Sur le plan européen, la France participe aux pressions financières exercées pour étrangler le nouveau gouvernement grec et pour qu'aucune alternative politique à l'austérité ne voie le jour ailleurs, en Espagne par exemple.

En France, la réforme territoriale va accentuer les inégalités territoriales entre espaces urbains et ruraux et renforcer l'exclusion, au sein des métropoles, de populations déjà reléguées socialement. Les services publics constituent pourtant une réponse solidaire, et hors des règles du marché, aux droits et besoins fondamentaux des populations (éducation, santé, protection sociale, transport, énergie, culture, ...).

Le 9 avril dernier, un front syndical s'est opposé clairement aux politiques libérales du gouvernement en refusant l'austérité et la loi Macron. Même si la participation des salarié-es n'a pas été à la hauteur de l'enjeu, ce combat doit se poursuivre car la politique d'austérité est toujours là. Trop peu de nos concitoyen-nes estiment qu'il est possible de faire autrement. Plus que jamais, le débat sur les alternatives doit se poursuivre, au plus près du terrain, pour apporter les éléments de contradiction et pour convaincre.

C'est dans cette perspective de construction des alternatives aux politiques d'austérité et au libéralisme, et dans les suites du 9 avril, que s'est inscrit la mobilisation des 13 et 14 juin 2015 de Guéret, avec la Convergence des Services Publics, pour une grande manifestation nationale, temps fort et étape de la défense, de l'amélioration et du développement des services publics.



42 postes en plus pour l'Alsace...

Ouf, l'augmentation de la démographie va pouvoir être absorbée... Ah non, c'est vrai, ces postes sont attribués aux REP+, les autres n'en ont pas besoin.



Pas besoin non plus de remplaçants, on peut fermer quelques postes. Les conditions de travail des enseignants se sont tellement améliorées que plus personne n'est malade. Et puis, les professeurs des écoles sont tellement forts qu'ils n'ont pas besoin de partir en formation continue.

Les directeurs n'ont pas besoin non plus de voir leur travail déchargé, ils ont le temps et les moyens.

Ne parlons pas des RASED qui disparaissent un peu plus chaque année, puisque les conditions d'apprentissage des élèves se sont elles-aussi améliorées grâce aux nouveaux rythmes qui ont fait disparaître les difficultés scolaires.

Et s'il reste quelques inégalités entre les élèves, avec la mise en œuvre du parcours d'éducation artistique et culturel et le nouveau programme d'enseignement moral et civique (PEAC et EMC, chouette de nouveaux sigles, cela nous manquait), elles vont s'effacer. Surtout que notre belle circulaire de rentrée nous guide vraiment pour leur mise en place.

Et puis avec la revalorisation des salaires, nous sommes tous partis 2 mois en vacances et revenons frais et dispos pour commencer cette nouvelle année...

Allez tout va bien se passer... Bonne rentrée !

Les équipes du SNUipp-FSU 67 et 68



Réforme du collège : c'est toujours non !

Avec près d'un enseignant sur 3 en grève le 11 juin en France (environ 1 sur 5 en Alsace) dans les collèges dans une période peu favorable à ce type d'action, les personnels du second degré confirment leur rejet de la réforme du collège.

Leur détermination reste entière en dépit de la publication des textes réglementaires le 20 mai au lendemain d'une grève majoritaire, et l'entêtement de la ministre à ne discuter que sur des textes d'application malgré les demandes réitérées de l'intersyndicale de rouvrir les discussions sur le fond de la réforme.

Une Ministre qui a dépeint un collège apocalyptique, source de tous les maux du système éducatif, désert d'ennui et de tristesse pour convaincre du bien-fondé de sa réforme. Il s'agit pourtant d'idées vieilles de plus de 40 ans se caractérisant par un retour aux « fondamentaux » et une opposition entre enseignements théoriques et enseignements « pratiques » ; le tout avec une forte autonomie des établissements. L'ensemble provoquerait une concurrence à l'intérieur de chaque collège et une grande inégalité entre établissements. C'est un véritable renoncement à un projet éducatif ambitieux comme celui que porte la FSU avec notamment une scolarité portée à 18 ans.



Le SNES-FSU poursuit les actions dans les établissements en direction des collègues, des parents et interpelle les élus en particulier ceux de la majorité. Il fera des propositions à l'intersyndicale du second degré pour maintenir la pression en cette fin d'année scolaire et envisager, si la ministre persiste, des actions dès la rentrée de septembre.

La ministre et le gouvernement doivent comprendre le message des personnels qui ne demandent pas à être rassurés, mais entendus !

José Pozuelo, SNES-FSU



NON à la propagande pro-apprentissage

Les hommes politiques de notre pays ne cessent de faire la promotion de l'apprentissage au détriment de l'Enseignement Professionnel (EP) public sous statut scolaire. F.Hollande et le Gouvernement promettent aides diverses aux entreprises qui prendraient des apprentis afin d'atteindre leur objectif de 500 000 en 2017 alors qu'ils plafonnent à 430 000.

Les Régions réclament toujours d'avoir la main sur la carte des formations voire sur tout l'EP. François Fillon et l'UMP proposent carrément le tout-Apprentissage et l'EP sous tutelle des Régions. Tel responsable du Ministère déclare que le statut des PLP est un obstacle au développement de l'apprentissage.

Le SNUEP-FSU rappelle que l'EP est la 3ème voie de l'Education Nationale (second degré), qu'elle accepte tout type d'élèves contrairement aux filières patronales, que 25 % des contrats sont rompus la 1ère année de formation, que les lycées professionnels luttent contre le décrochage scolaire et que tout élève mérite une formation générale et émancipatrice d'un futur citoyen.

Le SNUEP-FSU exige du Ministère et des Rectorats une PROMOTION de l'EP public sous statut scolaire!

Pascal THIL, SNUEP-FSU 

La situation de l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education (ESPE) à l'Université de Strasbourg

L'éducation et la formation à l'Université de Strasbourg connaissent des temps difficiles. A l'ESPE c'est une fois de plus une maquette modifiée qui sera mise en place à la rentrée 2015 : depuis la mastérisation de la formation des maîtres il n'y a pas de stabilité de la formation avec les changements de maquettes, de concours, ou de programmes d'enseignement. La tendance très inquiétante est la baisse du volume de formation et l'augmentation du temps de stage, où les étudiants stagiaires sont pris comme moyens d'enseignement pour faire des économies en postes budgétaires : passage d'un tiers de temps en stage en cinquième année avant la mastérisation à un mi-temps stage pour la rentrée prochaine.

L'augmentation annoncée des effectifs d'étudiants en master MEEF pour la rentrée prochaine ne s'accompagnera pas d'une augmentation correspondante de recrutement d'enseignants : de graves tensions dans les services d'enseignement risquent de se traduire par une dégradation de la formation. Par ailleurs le projet de regroupement de la Faculté des sciences de l'éducation et de l'ESPE conduirait à la suppression du collegium « Education et formation », ce qui affaiblirait la visibilité et l'importance du champ de l'éducation et de la formation dans le paysage universitaire alsacien.

Richard Cabassut, SNESUP-FSU

 **snep**

Stage « Egalité » en EPS de la maternelle au lycée



source image : <http://www.educ-revues.fr/>

A l'heure du rapprochement de l'enseignement du premier et du second degré, le SNEP-FSU n'a pas attendu les nouveaux programmes pour proposer un stage commun sur une problématique que rencontrent nombre de collègues enseignants aussi bien dans le primaire que dans le secondaire.

En interrogeant leurs pratiques pédagogiques, ils ont pu prendre le temps d'examiner comment et pourquoi les dimensions de genre font buter les enseignant-es d'EPS dans l'accès égalitaire aux pratiques sportives et artistiques, pourquoi la mixité ne résout pas les problèmes d'égalité et pourquoi les stéréotypes largement répandus dans la société trouvent dans le sport un écho particulièrement puissant.

Nina Charlier responsable nationale des questions sur l'égalité au SNEP-FSU, secondée par Cécile Ropiteaux du SNUipp-FSU et Céline Pétrovic chercheuse à l'Université de Strasbourg ont animé avec brio ce stage accueillant une trentaine d'enseignants d'EPS et de professeurs des écoles le 16 avril 2015 à Colmar. Une journée riche en enseignements et en échanges...

Catherine Humbert pour le SNEP-FSU

 **snep**

Réforme territoriale : qu'est-ce qui va changer pour les agents et les usagers ?

La loi Notre qui constitue le troisième volet de la réforme territoriale vient d'être adoptée par le parlement. La réforme territoriale transforme en profondeur le paysage institutionnel et s'inscrit dans une logique libérale (favoriser la compétitivité) et austéritaire (11 milliards d'économies en 3 ans).



Les régions et les métropoles renforcées

La réforme promeut les échelons territoriaux économiques (régions, métropoles et intercommunalités) au détriment des échelons politiques (communes, départements, Etat). Les prérogatives économiques des régions sont renforcées (aides aux entreprises) et ces dernières disposeraient d'une possibilité d'adaptation législative dans certaines conditions pour répondre à une « spécificité territoriale » (ce qui constituerait une rupture inacceptable de l'égalité et un redoutable outil de déréglementation). Les départements conservent la gestion des aides sociales, des collèges, de la voirie, du transport routier. Les communes sont vidées de leurs pouvoirs, de leurs compétences et de leurs moyens d'action au profit d'une intercommunalité généralisée.

La foire aux compétences

Cette répartition peut cependant faire l'objet d'une adaptation selon les régions. La Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP) instituée dans chaque région permettra aux collectivités de se répartir les compétences entre elles sans avoir recours à la loi. Ainsi, la métropole lyonnaise s'est vue transférer les compétences du département (au détriment des espaces ruraux). L'organisation et la gestion des services publics seront donc différentes d'un territoire à l'autre (ainsi selon les territoires, la gestion du collège pourra relever de la région, du département ou de la métropole).

Quelles conséquences pour les usagers et les agents ?

La réforme territoriale, qui répond à une logique austéritaire (économiser 11 milliards en 3 ans) se traduira par une dégradation des services rendus aux usagers. Elle conduira à des regroupements de services (toujours plus éloignés des citoyens) et à une externalisation des services (confiés à des Sociétés Publiques Locales) ouvrant la voie à une privatisation. La compétition entre régions renforcera les inégalités entre les territoires et les populations.

Pour les agents des collectivités territoriales, les restructurations conduiront à des mobilités forcées (dans le cadre d'un transfert de compétence ou d'un regroupement de services), à une instabilité des missions, à des suppressions de postes et à une dégradation des conditions de travail.

Gauvain End, SNES-FSU 

Fusion des régions : vers un Etat vraiment plus fort ?

La réforme territoriale lancée en avril annonce encore des dégâts pour le ministère du travail. Déjà touchés par 5 réformes en 5 ans, encore affaiblis par la dernière vague « ministère fort » qui a profondément désorganisé l'inspection du travail, les services déconcentrés du ministère (DIRECCTE) en Alsace, Lorraine et Champagne-Ardenne appréhendent leur fusion, comme la menace d'un coup de grâce. Au 1er janvier 2016, les trois directions n'en feront qu'une, dotée d'un état major proche du préfet, et de plusieurs sites (peu ou prou les implantations actuelles).

Si les grands principes affirmés de la réforme « reposent sur la volonté de garantir une proximité et un fonctionnement plus efficace des services territoriaux de l'Etat », on est plus que sceptique : quelle efficacité peut-on espérer de services éclatés et exsangues ? L'efficacité attendue n'est que budgétaire : « rationaliser » et toujours réduire les effectifs.

Abandonnons encore quelques compétences au profit des Régions, comme l'envisage la loi NOTRE avec la coordination du service public de l'emploi, et c'est la fin d'une politique nationale unifiée en la matière. Certes l'Etat resterait pilote, mais in fine les moyens et donc le pouvoir seront entre les mains des régions. Les politiques d'emploi, d'orientation, de formation professionnelle seront subordonnées aux économies locales, avec la certitude d'inégalités géographiques.

Cécile Maire, SNU TEFÉ-FSU

 **TEFÉ**
SNU TEFÉ-FSU

Visite du collège REP+ Molière à Colmar

Les CHSCT départementaux ont dans leurs attributions de visiter les établissements scolaires et services de l'éducation nationale et de faire des préconisations. Les établissements préfigurateurs REP+, qui appliquent le nouveau décret métier depuis la rentrée 2015, nous attirent tout particulièrement. Le collège Molière de Colmar nous a donc accueillis le lundi 18 mai 2015.


Le créneau choisi est celui laissé vacant pour organiser les temps de réunion libérés par l'application de la pondération de 1,1. Ce qui a eu pour conséquence que les enseignants ne sont pas venus à notre rencontre. La visite s'est déroulée avec l'équipe de direction dans les différentes salles ainsi qu'au gymnase proche.



Nous avons mis en ligne un questionnaire rapide à renseigner et destiné à compiler les retours des agents. Il nous a permis de recueillir les avis sur les locaux, l'environnement de travail, le public accueilli, l'organisation du travail, l'ambiance de travail, la santé et la prévention.

On peut apprendre que 25 des 60 personnels (enseignants ou non) ayant répondu sont confrontés à des problématiques de bruit. 15 personnes ont un trajet de + de 30 min. 10 relèvent des intrusions dans l'établissement. 45 accueillent des personnes handicapées. 36 ont affaire à du public perturbant leur activité professionnelle. 37 relèvent de l'absentéisme.

L'ensemble des établissements de l'académie et leurs conditions de travail est susceptible d'être visité.

Christophe ANSEL, CHSCT 68 

Avenir des retraites en péril

La retraite n'est pas un cadeau, c'est un droit acquis, un salaire continué.

Juin 2015 : un inquiétant rapport du Comité d'Orientations des Retraites (COR).



Au moment où un bras de fer entre les syndicats du privé et le MEDEF est engagé à propos des régimes des retraites complémentaires Agirc et Arrco, **les prévisions du COR sont pessimistes**. Le retour à l'équilibre est repoussé "du milieu des années 2020" au "tout début des années 2030". Il est fort à parier que **des pistes de réforme soient relancées**, notamment le **recul de l'âge du départ à la retraite... à 67 ans** comme le propose déjà le MEDEF et comme le gouvernement fait de plus en plus de concessions au patronat, il y a de quoi s'inquiéter.

Et pourtant, d'après ce même rapport du COR, « **la pension moyenne relative des retraités diminuerait entre 2016 et 2060** ». Le montant des pensions moyennes rapporté aux revenus d'activité va décroître à partir de 2015 ; la tendance s'inverse en raison de l'indexation des droits à pension sur l'inflation. La situation des retraités par rapport aux actifs va donc se dégrader durablement, ce qui explique **la lutte des actifs contre le gel du point d'indice et celle des retraités contre le gel des pensions**.

Les perspectives de nouvelles réformes des retraites sont à l'ordre du jour et, pour l'instant, ne vont pas dans le bon sens. **Nous devons tous ensemble privé public, actifs et retraités agir pour une réforme des retraites juste et équitable**. Rappelons que la FSU ne considère pas comme seule solution possible le recul de l'âge de la retraite mais affirme « qu'une politique ambitieuse en faveur de l'emploi, des salaires et des pensions est déterminante pour assurer le financement pérenne des pensions. ». **Il faudra expliquer, compléter et argumenter notre position sur cette question en 2016 année de congrès de notre fédération**.

FSU 67 : un secrétariat bicéphale et paritaire !

Enseignante et directrice en école élémentaire, je suis membre du SNUipp-FSU 67.

A ce titre, et suite aux résultats des dernières élections professionnelles, je siége en CAPD et en CHSCT-D où je m'occupe des questions liées à la carrière des enseignants, leurs conditions de travail et de santé au travail.

Comme les camarades avec lesquels je milite au sein de la FSU, mes engagements syndicaux sont clairement tournés vers la défense des revendications des agents de la fonction publique, la défense de leurs droits et de leur statut ; et de manière générale la défense des services publics, seuls garants de l'égalité entre les citoyens et de la cohésion sociale. C'est le sens de mon engagement.

Les attaques répétées des gouvernements successifs contre les services publics et ses agents font qu'aujourd'hui, plus que jamais, ces valeurs ont besoin d'être défendues. Elles nécessitent une réponse d'ensemble.

J'ai donc accepté le mandat de co-secrétaire départementale afin de renforcer le travail collectif au sein de la FSU 67, pour faire converger les revendications des différents secteurs professionnels de la FSU.



Géraldine Delaye, SNUipp-FSU



Le Conseil départemental du Bas-Rhin sucre les subventions pour les classes de découverte



Le Conseil départemental du Bas-Rhin a voté lors de la séance du 24 avril la suppression de la subvention versée aux écoles maternelles et élémentaires pour l'organisation des « classes vertes ». Cette aide d'un montant de 5 euros par nuitée par élève est indispensable pour financer les voyages scolaires. Le reste à charge pour les familles, du fait de la crise, s'avérant de plus en plus difficile à honorer. Cette décision condamnera de nombreux projets de voyages. Elle pénalisera des milliers d'élèves, et notamment ceux issus des catégories défavorisées pour qui ces classes de découverte constituent une des rares possibilités de découvrir un autre environnement.

Le Conseil départemental n'innove malheureusement pas. La CUS avait montré la voie à la rentrée 2014 en supprimant la gratuité des bus pour transporter les élèves à la patinoire. Une fois de plus, la culture et l'égalité sont sacrifiées sur l'autel de l'austérité...

Gauvain End, SNES-FSU
Catherine Le Duff, SNUipp-FSU



FSU 67 10 rue de Lausanne 67000 STRASBOURG Tél. : 03 88 35 17 16 Courriel : fsu67@fsu.fr
FSU 68 19 boulevard Wallach 68100 MULHOUSE Tél. : 03 89 64 16 61 Courriel : fsu68@fsu.fr

<http://alsace.fsu.fr> - <https://www.facebook.com/fsu.alsace>



Bienvenue à tous les nouveaux retraité-e-s de la FSU

Faites ce qui vous plaira mais ne restez pas isolé-e-s restez syndiqué-e-s !

Nous souhaitons à tous une belle et longue découverte de cette période « Carpe Diem ». Profitez du temps libre, faites ce que vous n'aviez jamais fait, entraîné(e) dans le tourbillon de votre vie professionnelle, familiale...

Peut-être ressentez-vous une certaine nostalgie ou au contraire un véritable soulagement tant ces dernières années furent difficile à vivre. Vous n'avez jamais baissé les bras, vous avez participé aux actions sur le terrain et vous êtes restés fidèles à votre syndicat affilié à la FSU.



A la retraite, la vie continue, l'action syndicale aussi au sein de vos syndicats d'origine et de votre FSU départementale.

La Section Fédérale Retraités Alsace sera heureuse de vous accueillir. Elle organise 2 ou 3 fois par an **des réunions de réflexion** sur différents thèmes **avec des moments de convivialité** (cette année visite de l'INRA de Colmar et du musée de l'étoffe à Mulhouse). Elle participe aux actions propres aux retraités et aussi à celles des actifs. **Elle participera aux débats et à la rédaction d'amendements aux thèmes des congrès des syndicats nationaux et à celui de la FSU en 2016.**

La guerre des âges n'aura pas lieu, la solidarité existe dans notre fédération.

Françoise Eiden 

Informations pratiques aux futurs **RETRAITÉS**

Prévenez votre section MGEN de votre départ à la retraite le plus rapidement possible. Vous recevrez un dossier à compléter et à renvoyer avec une copie recto/verso du titre de pension. Ce document permet de mettre à jour votre dossier Sécurité Sociale et de rétablir le précompte de votre cotisation mutualiste.

A partir de la régularisation de votre dossier, vous bénéficierez, comme tous les adhérents, des prestations de la MGEN.

Au premier janvier 2016, vous aurez à choisir l'une des 3 options de la nouvelle offre de la complémentaire MGEN (voir prochain « valeurs mutualistes »). Votre cotisation en fonction de l'offre choisie et de votre tranche d'âge (au-delà de 60 ans, puis à partir de 70 ans) sera comprise entre 4% et 4,80 % ; en 2015 elle était de 3,56 % pour les pensionnés.

Vous ne recevrez plus tous les mois un bulletin de pension. Vous en recevrez un avec le premier versement de votre pension et ensuite seulement quand la pension sera revalorisée. Ce qui n'est pas à l'ordre du jour, la dernière revalorisation a eu lieu en avril 2013 !

Vous serez étonnés de découvrir un autre prélèvement pour la Contribution Additionnelle de Solidarité pour l'Autonomie (CASA) fixé pour l'instant à 0,3%.

Et si le taux de votre pension n'atteint pas les 75% de votre traitement d'actif (décotes diverses et variées), comme souvent maintenant, vous trouverez injuste ces campagnes des politiques et des médias qui considèrent les retraités comme des nantis. **Le seul moyen de résister est donc de rester syndiqué !**

Laïcité et enseignement religieux en Alsace : Vers une égalité sur l'ensemble du territoire ?

L'Observatoire de la laïcité a rendu public en mai son avis sur le statut des cultes en Alsace et en Moselle. Il préconise deux évolutions appréciables : l'abrogation du délit de blasphème, et le passage au statut d'option de l'heure d'enseignement religieux (impliquant pour le primaire la sortie de cette heure des 24 heures de cours d'enseignement obligatoire).

Pour les trois sections départementales concernées (57, 67 et 68) et de nombreuses organisations laïques d'Alsace et de Moselle, ces revendications étaient celles à satisfaire prioritairement.

Ces évolutions ancrent davantage les principes de liberté de conscience et d'égalité (même temps scolaire pour tous au primaire). L'avis n'étant que consultatif, sa mise en œuvre doit se faire dans les meilleurs délais.

Le SNUipp-FSU National interviendra rapidement en ce sens auprès des ministères de l'Éducation Nationale et de la Justice. La FSU Nationale l'a également inscrit dans les actions à défendre.

On regrettera que la réflexion n'ait pas porté aussi sur le fonctionnement des facultés de théologie et sur ce qui subsiste du Concordat.

Virginie Solunto, SNUipp-FSU



En finir avec l'individualisation : non au RIFSEEP !

Instauré par décret interministériel en mai 2014, le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel), nouveau régime indemnitaire applicable au 1er janvier 2016 (1er juillet 2015 pour la filière AENES), constitue une menace supplémentaire contre les garanties statutaires, contre les services publics et contre notre droit à la carrière.

Le RIFSEEP porte atteinte au principe de la séparation du grade et de l'emploi, en vertu duquel tout fonctionnaire titulaire a vocation à occuper n'importe quel emploi de son corps. Dorénavant, avec le RIFSEEP, et dans la continuité de la PFR qui a fait tant de dégâts, notre rémunération dépendrait de moins en moins de notre indice, fonction de notre grade et ancienneté mais des fonctions que notre hiérarchie nous aura attribuées et de l'évaluation de notre « mérite ». Il s'agit d'une étape importante vers les parcours professionnels laissés à l'arbitraire de la hiérarchie, que le gouvernement veut substituer au déroulement de carrière à l'ancienneté.

Le RIFSEEP menace gravement les garanties statutaires. En effet, la circulaire l'instaurant chez les adjoints administratifs intègre dans les 2 « groupes fonctions » de ces corps, de nombreuses « fonctions-types » relevant de la catégorie B ! Sans toucher aux statuts particuliers, le RIFSEEP aboutit donc à entériner le fait de sous-payer les agents au regard de leurs tâches en privilégiant uniquement l'indemnitaire, fortement individualisé et aléatoire. C'est un outil qui bouche toute perspective de requalification massive des postes et de reclassement des agents concernés dans le corps supérieur.

Le RIFSEEP participe d'une politique salariale affaiblissant les services publics en instaurant une prime liée à la « performance ». Avec cette prime à la « performance », les agents auront tendance à réaliser en priorité leurs tâches les plus visibles et rapides, la collaboration sera réduite et la concurrence exacerbée.

Ce complément annuel remet en cause le droit à « l'égalité de traitement » des usagers.

L'objectif de cette réforme est de réaliser d'importantes économies sur la masse salariale en augmentant la productivité des agents et en individualisant leurs traitements pour briser les solidarités et garanties collectives. L'harmonisation des régimes doit en outre faciliter la mobilité interministérielle forcée, dans un contexte de suppressions de postes massives et de restructurations.

Pour toutes ces raisons, Le RIFSEEP constitue une attaque majeure contre les statuts, la fonction publique de carrière et les services publics.

Le SNASUB-FSU engage une campagne d'information en direction de l'ensemble des personnels, afin de construire la mobilisation pour :

- stopper l'application du RIFSEEP ;
- contre la publication des décrets et arrêtés ministériels d'application du RIFSEEP ;
- pour l'abrogation du décret interministériel et de la circulaire d'application aux agents C ; pour la revalorisation des régimes indemnitaires pour un alignement sur le taux ministériel le plus favorable et commun à tous les agents d'un même corps, préalable à l'intégration des primes dans les traitements et ainsi leur disparition

Le SNASUB-FSU contribuera à renforcer de ses mandats ceux de la FSU dans cette bataille.

Jacky Dietrich, SNASUB-FSU.Alsace



Solidarité internationale : devoir moral, mais aussi intérêt bien compris...

Parfois, on se pose la question : pourquoi être solidaire des autres, alors qu'il y a tant à faire chez nous ? La réponse est simple : à l'heure où le monde est devenu un « village global » (où les citoyens et les Etats sont interdépendants) nous ne pouvons pas nous désintéresser de ce qui se passe ailleurs. D'autant plus que nous, (ou plutôt nos gouvernements de l'Union Européenne) en sommes partiellement responsables.

Ainsi, en Grèce, le gouvernement Syriza, essaye de se sortir des griffes de la « Troïka » (Union Européenne, Banque Centrale Européenne, Fond Monétaire International) pour desserrer l'étau de sa dette et ne plus se laisser dicter des politiques économiques et monétaires qui ont conduit le pays à un appauvrissement généralisé et à une dégradation très nette des Services Publics. Leur combat est aussi le nôtre : nous avons besoin d'une autre politique européenne, d'une Europe sociale et démocratique, qui soit dirigée par des politiques soucieux de l'intérêt commun plutôt que de l'intérêt de leurs amis financiers ; car une telle Europe, qui ne sait qu'engendrer l'austérité généralisée, va droit dans le mur !

Donc, tous ensemble avec nos amis grecs, exigeons une Europe de progrès social et de paix !

Une lueur d'espoir apparaît avec l'Espagne, où des élections locales du 24 mai ont permis aux anti-austéritaires de Podemos d'afficher une grande progression et, peut-être, d'emporter les villes de Barcelone et Madrid.

Nous ne pouvons pas non plus nous désintéresser de ce qui se passe au Moyen Orient où, les populations civiles sont victimes la dictature féroce de Bachard El-Assad et de la barbarie réactionnaire de Daesh.



Bernard Revillon

« La Victoire pour tous ! »

Les bains romains municipaux de la Victoire à Strasbourg sont à nouveau menacés de privatisation. Le collectif « la Victoire pour tous » s'est constitué afin de s'opposer à ce projet.

Si les douches et une piscine resteront publiques, tout le reste (la piscine dames, les bains romains, le sauna, les nombreux locaux inoccupés au fil des ans, ainsi que la chaufferie et la cour arrière) sera confié à une Société Publique Locale chargée d'organiser le démantèlement et la privatisation des bains. Le prétexte à cette privatisation, c'est que la rénovation coûte trop cher et que, selon le Maire, les activités « relevant notamment des soins, du bien être et de la beauté » n'ont pas vocation à être gérées par la collectivité. En réalité, la municipalité cherche à se débarrasser d'un bien qu'elle a laissé se dégrader au cours des trente dernières années. Quitte à dilapider un joyau du patrimoine urbain municipal, inscrit au titre des monuments historiques.



largement la pétition « Défendons les Bains Municipaux de Strasbourg ! », en ligne sur le site de la FSU Alsace (<http://sd67.fsu.fr/>) et à participer aux différentes actions pour défendre l'intégrité des bains et le caractère de service public de l'établissement.

Un luxe, les bains romains ?

Si oui, tant mieux puisqu'ils sont accessibles à tous, indépendamment de la classe sociale et de l'âge, conformément à l'ambition sociale des élus qui ont présidé à leur création en 1908. Pour pallier ce désintérêt et empêcher cette spoliation du bien public, un Collectif de défense des Bains Municipaux de Strasbourg appelé « La Victoire pour tous » s'est créé.

Il se donne pour tâche d'organiser un authentique débat public sur la question et de mener une réflexion permettant d'aboutir à un projet sérieux et ambitieux dans le cadre du service public.

Le Collectif la Victoire pour tous invite à signer